

Règlement concept qualité - Swiss Wine Tour

1. Préambule

Le suivi de la procédure du concept de qualité du Swiss Wine Tour conduit au titre de « Swiss Wine Tour Partner ». Ce titre est remis à l'établissement/entreprise qui souhaite intégrer la plateforme de réservation Swiss Wine Tour et le réseau Swiss Wine Tour. Ce titre appartient à l'établissement/entreprise de référence.

2. Webinaire « Présentation Swiss Wine Tour »

Un établissement/entreprise peut inscrire un ou plusieurs collaborateurs au webinaire « Présentation Swiss Wine Tour »

Dans le cas où l'établissement/entreprise souhaite entamer la procédure d'obtention du titre de « Swiss Wine Tour Partner », l'établissement/entreprise doit assurer qu'au moins un collaborateur ait suivi dans son intégralité le webinaire « Présentation Swiss Wine Tour ».

Les participants au webinaire « Présentation Swiss Wine Tour » doivent avoir passé au minimum, le niveau « débutant » sur le site online « Swiss Wine Campus » de Swiss Wine Promotion.

Les participants qui ont participé à l'entier du webinaire « Présentation Swiss Wine Tour » peuvent annoncer en tout temps leur volonté de devenir répondant pour un établissement/entreprise « Swiss Wine Tour Partner ».

3. « Swiss Wine Tour Partner »

3.1. Secteurs d'activité concernés

L'acquisition du statut de « Swiss Wine Tour Partner » est possible pour les secteurs d'activité suivants :

- Lieux de vente de produits du terroir ;
- Hébergement ;
- Restauration ;
- Domaines viticoles, espaces de dégustation et caveaux associatifs ;
- Offices du tourisme*, tour opérateur *, lieux culturels/touristiques*, entreprises de transports touristiques* ;
- Evènements oenotouristiques.

*Pour autant que ces prestataires/entreprises/institutions proposent une offre oenotouristique concrète.

3.2. Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité afin de bénéficier du titre d'établissement/entreprise « Swiss Wine Tour Partner » sont les suivants :

- Être un établissement/entreprise qui pratique une activité officielle dans les secteurs d'activité cités au point 3.1.
- Nommer un répondant « Swiss Wine Tour Partner » au sein de l'entreprise qui aura participé au webinaire « Présentation Swiss Wine Tour »
- Obtenir et fournir l'attestation de suivi du webinaire « Présentation Swiss Wine Tour » ;
- Obtenir et fournir l'attestation de suivi de la formation Swiss Wine Campus niveau débutant ;
- Fournir un pdf ou un dossier écrit de votre offre oenotouristique, en suivant, par exemple, le canevas qui vous est fourni,
- Pour les secteurs de la restauration et de l'hôtellerie-restauration, il s'agit d'obtenir le label Swiss Wine Gourmet auprès de Swiss Wine Promotion.

3.3. Dispositions particulières – répondant « Swiss Wine Tour Partner »

Le répondant « Swiss Wine Tour Partner » ne peut pas représenter plus de deux établissements/entreprises, même si ceux-ci sont dans le même groupe (holding).

Dans le cas où le répondant « Swiss Wine Tour Partner » quitte l'établissement/entreprise, la direction de l'établissement/entreprise devra nommer un nouveau répondant qui a suivi le webinaire « Présentation Swiss Wine Tour » dans son intégralité.

Si le répondant « Swiss Wine Tour Partner » quitte l'établissement/entreprise pour un autre il peut faire valoir son statut de « Swiss Wine Tour Partner » en faveur du nouvel établissement/entreprise pour lequel le répondant va travailler.

Si le nouvel établissement/entreprise en question n'est pas encore nommé « Swiss Wine Tour Partner » il peut s'appuyer sur son nouveau répondant afin de présenter l'offre Swiss Wine Tour auprès de la direction du Swiss Wine Tour.

Si le répondant « Swiss Wine Tour Partner » quitte l'établissement/entreprise pour lequel il travaille (démission, retraite, maladie, etc.), ce dernier a l'obligation d'en aviser la direction du Swiss Wine Tour.

L'établissement/entreprise devra nommer un nouveau répondant « Swiss Wine Tour Partner » qui aura suivi le webinaire « Présentation Swiss Wine Tour » dans les 9 mois.

3.4. Prestations en faveur des titulaires du statut « Swiss Wine Tour Partner »

- Opportunité de vendre son (ses) offre(s) oenotouristiques sur la plateforme d'envergure nationale www.swisswinetour.com;
- Opportunité de présenter son établissement/entreprise et ses offres non commercialisables
- Bénéficier de la promotion effectuée en faveur du Swiss Wine Tour par les différents partenaires du projet ;

- Reconnaissance de l'offre et des compétences oenotouristiques du prestataire auprès du grand public ;
- Présence sur les listes des filières de promotion partenaires ;
- Prédilection sur les différentes démarches commerciales opérées par Swiss Wine Tour ;
- Intégration au réseau Swiss Wine Tour, plateforme d'échanges pratiques et commerciaux entre prestataires et institutions oenotouristiques ;
- Accompagnement pour la mise en réseau intersectorielle et oenotouristique suisse ;
- Mise à disposition de l'univers graphique Swiss Wine Tour, selon règles de la charte graphique.

4. Plateformes de rencontre oenotouristique suisse

Il est fortement recommandé de participer aux diverses plateformes de rencontres oenotouristiques pour démontrer son appartenance au réseau et de profiter de la valeur ajoutée de celui-ci. Par exemple : Swiss Wine Days ; Best Of Wine Tourism ; Rendez-vous du réseau Vaud Oenotourisme.

5. Dispositions finales

5.1. Règles générales

- En cas de tricherie, de faute grave, de plaintes répétées par la clientèle, de non-participation répétitive au réseau ou simplement disposant d'éléments contradictoires avec la philosophie et l'état d'esprit Swiss Wine Tour, la direction se réserve le droit de ne pas délivrer ou de retirer le statut « Swiss Wine Tour Partner » sans devoir motiver la décision ;
- Tout recours juridique est exclu.

5.2. Univers graphique

L'univers graphique Swiss Wine Tour est à disposition des titulaires du titre « Swiss Wine Tour Partner » qui ont terminé leur procédure.

L'univers graphique ne doit en aucun cas être utilisé par des tiers. Il est interdit de le transmettre à quiconque sous peine de retrait du titre de « Swiss Wine Tour Partner ».